



RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

PREVOIR PERSPECTIVES

Exercice du 01/05/2023 au 30/04/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice CAC ALL TRADABLE, sur la durée de placement recommandée.

L'indice CAC ALL TRADABLE est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de celle de cet indicateur.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds met en œuvre une politique de gestion active s'appuyant d'une part,

- sur la recherche fondamentale (croissance du résultat, structure financière, qualité des dirigeants.) permettant de sélectionner des valeurs présentant un potentiel d'appréciation, et, d'autre part,
- sur l'analyse technique qui permet d'optimiser la gestion en décelant les signaux à court terme du marché que ce soit à l'achat ou à la vente. L'analyse technique est définie comme l'étude graphique d'évolutions dans le temps de prix et de volumes d'actifs financiers.

La stratégie sera d'investir majoritairement dans des actions d'entreprises de petites et moyennes capitalisations de la zone euro n'appartenant pas aux grands indices de marché.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisations, dont :

- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de pays de la zone euro,
- de 50% à 110% sur les actions d'entreprises de petite et moyenne capitalisations de la zone euro n'appartenant pas aux grands indices de marché.
- de 0% à 10% sur les actions du Marché Libre,
- de 0% à 10% sur les marchés d'actions hors pays de la zone euro (pays de l'OCDE ou émergents).
- de 0% à 40% en instruments de taux d'émetteurs souverains, du secteur public ou privé, de la zone euro, de notation minimale A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente.
- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 110% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition au risque d'action, de taux, de change.
- des dépôts, des emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

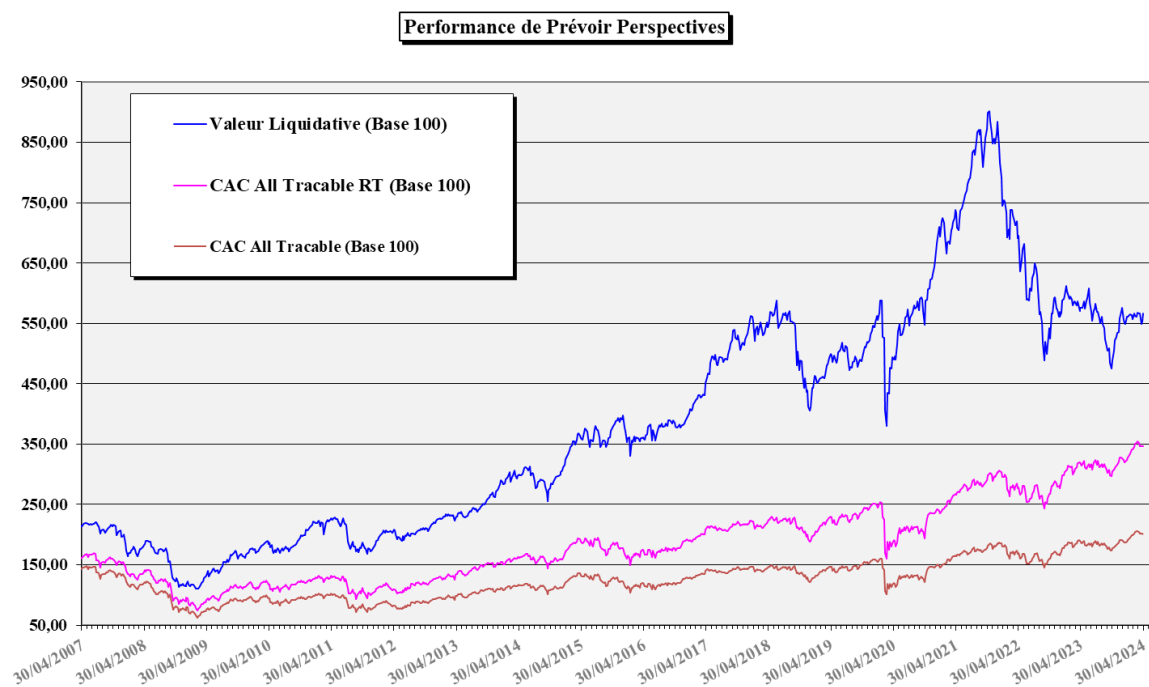
Sommaire :

- 1. Bilan de l'OPCVM*
- 2. L'environnement économique*
- 3. Les attentes pour 2024/2025*
- 4. La politique de gestion*
- 5. Répartition géographique*
- 6. Répartition sectorielle*
- 7. Répartition par Compartiment*
- 8. Les Principales lignes*
- 9. Les Principaux mouvements*
- 10. Informations réglementaires*

Bilan de l'OPCVM :

Durant la période du 28/04/2023 au 30/04/2024, le nombre de parts composant l'actif du FCP a diminué, passant de 154 422 parts à 147 753 parts pour la part C et de 10 045 parts à 8 763 parts pour la part I.

La valeur liquidative de la part C est passée de 287,67 € à 283,38 €, marquant ainsi une baisse de -1,49% (la part I restant stable sur l'exercice), à comparer avec une hausse de 8,3% pour le CAC All Tradable (dividendes inclus).



L'environnement économique :

Après un exercice 2022 marqué par la résurgence de l'inflation, l'exercice 2023 a été relativement dynamique sur les marchés malgré un environnement pour le moins perturbé.

Les tensions géopolitiques ont été au cœur des préoccupations, les relations entre les États-Unis et la Chine continuant de façonner un monde multipolaire. L'affirmation croissante de puissances moyennes a également contribué à cette dynamique. La montée du populisme et du nationalisme a affaibli le multilatéralisme, et la mondialisation a cédé la place à l'encloisonnement. Ces tensions, un accroissement du clivage nord sud, le conflit russo-ukrainien et la situation au proche orient ainsi que ses conséquences en mer rouge ont eu des répercussions économiques mondiales.

Les taux européens après la très forte hausse de 2023 sont restés à un niveau sans précédent depuis la crise financière. La résilience des économies, aux États Unis notamment, et le maintien de chiffres d'inflation élevés ont forcé les investisseurs à s'armer de patience repoussant mois après mois le début de la phase de baisse des taux.

Toutefois et malgré le contexte géopolitique, une certaine persistance de l'inflation et les politiques monétaires restrictives des banques centrales, les marchés boursiers ont montré une résilience remarquable.

Les marchés ont ainsi poursuivi leur hausse, le SBF 250NT affiche une hausse sur l'exercice de 8,7%, terminant l'année proche de ses plus hauts historiques. Les grandes valeurs ayant plus de facilités à monétiser l'inflation et à profiter de l'extraordinaire dynamique de l'économie américaine elles ont continué à croître. Les petites valeurs de croissance et particulièrement les petites valeurs européennes, plus fortement pénalisées par la crise énergétique européenne et ont connu des fortunes plus diverses.

La situation est restée très propice aux opérations financières et aux retraits de la cote, les valorisations des petites valeurs restant faibles plusieurs belles sociétés du fonds comme EQS Group, SII, Musti Group ou encore Salcef sont sorties de la cote. Dans leur grande majorité il ne s'agit pas d'OPA mais de sorties de cotation à l'initiative des managers des sociétés avec l'aide fonds de *private equity*.

La société SII a bien résumé la situation, la cotation impose un coût financier et réglementaire de plus en plus important, qui ne se retrouve pas dans une valorisation plus élevée. Le *private equity* apporte une alternative solide dans le temps, valorise mieux les sociétés de qualité avec des contraintes de publications et de transparence bien moindres. Un certain nombre d'initiatives visant à rendre la cotation en bourse des petites valeurs plus attractive sont en cours de mise en œuvre mais cela prend du temps, pénalisant toute la chaîne de financement des petites et moyennes valeurs.

Les attentes pour 2024/2025 :

D'après les prévisions de l'OCDE, la croissance mondiale devrait se maintenir à respectivement 3,1% et 3,2 % en 2024e et 2025e, soit des niveaux très proches du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cependant, cette croissance sera légèrement plus élevée dans les pays développés (1,7 % en 2024e et 1,8 % en 2025e vs 1,6% en 2023) et légèrement plus basse dans les pays émergents et en développement (4,2 % en 2024e et 2025e vs 4,3% en 2023).

L'activité mondiale a jusqu'ici surpris par sa résilience. En 2023, la croissance mondiale s'est poursuivie à un rythme annuel supérieur à 3 %, malgré l'effet de freinage imputable au durcissement des conditions financières ainsi qu'à d'autres facteurs négatifs, dont la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et l'évolution du conflit au Moyen-Orient.

Ce rythme est inférieur à celui observé au cours de la décennie antérieure à la crise financière, mais proche des estimations actuelles des taux de croissance potentielle, tant dans les économies avancées que dans les économies émergentes.

Quant à l'inflation mondiale, elle devrait reculer progressivement, passant de 6,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024, puis à 4,5 % en 2025. Ces chiffres reflètent la résilience de l'économie mondiale malgré les défis liés à l'inflation et à la croissance. En Europe, les perspectives économiques sont similaires, avec une croissance stable et une inflation en baisse.

L'inflation est en repli vers les taux cibles, mais des tensions persistent. L'inflation globale a diminué rapidement dans la majorité des économies en 2023, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de la poursuite de l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement. La hausse des prix des produits alimentaires a également diminué fortement dans la plupart des pays, les bonnes récoltes de cultures essentielles comme le blé ou le maïs s'étant traduites par une baisse rapide des prix par rapport aux pics atteints après le début de la guerre en Ukraine. Globalement, l'inflation sous-jacente des biens a diminué de manière régulière, mais dans les services, elle a été plus tenace, demeurant nettement supérieure aux moyennes relevées avant la pandémie dans la majorité des pays.

Tout cela devrait amener les banques centrales à initier un cycle de baisse de taux, La BCE pourrait lancer le mouvement en juin prochain, suivie probablement d'ici la fin de l'année par la FED. Un signal qui serait très positif pour les actions, les valeurs de croissance et les petites valeurs !

	Fin avril 2023	Fin avril 2024	Evolution
US 30 ans	3,6733	4,7839	+111 points de base
US 10 ans	3,422	4,6798	+125 points de base
FR 30 ans	3,258	3,505	+25 points de base
FR 10 ans	2,886	3,054	+17 points de base
OR (cotation en US\$)	1 990	2 286,25	+14,9%

	Fin avril 2023	Fin avril 2024	Evolution
CAC All Tradable NT	11 572,20	12 528,66	+8,3%
Euro Stoxx	461,22	507,49	+10,0%
S&P 500 (en US\$)	4 169,48	5 035,69	+20,8%
Nasdaq composite (en US\$)	12 226,58	15 657,82	+28,1%

La politique de gestion :

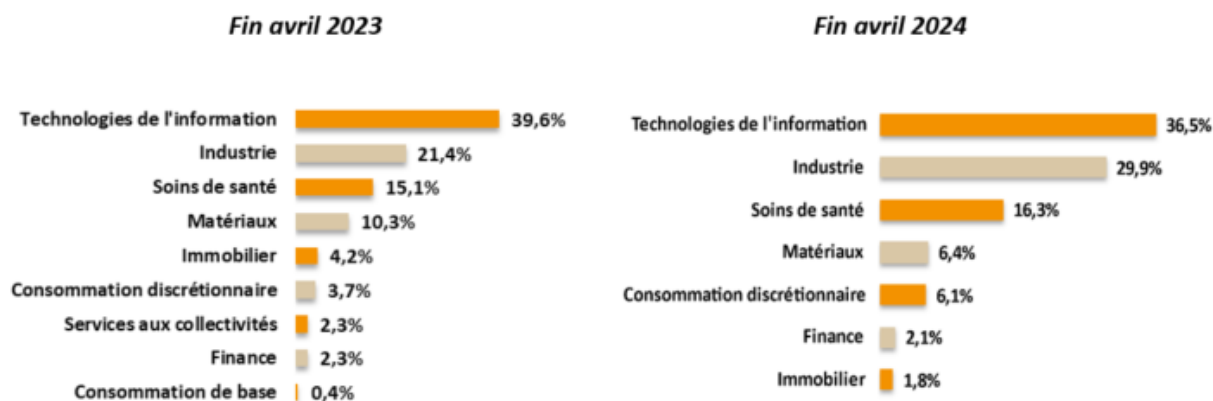
Le fonds poursuit une politique active de stock picking de petites et moyennes capitalisations boursières de croissance et de qualité sur la zone Euro, accompagné par l'utilisation de l'analyse technique et surtout un contact personnel avec le management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi.

Le fonds intègre depuis 2023 des critères ESG qui lui permettent de s'assurer du bon respect de la charte ESG de Prevoir AM dans ses choix de valeurs. Cette évaluation permet également, à profil financier similaire, de sélectionner les valeurs les plus durables. La concentration sur des convictions et une gestion indépendante donnent au fonds la capacité de s'adapter à toutes les conditions de marché, et cela en toute indépendance par rapport aux indices boursiers et autres conflits d'intérêts.

Répartition géographique :



Répartition sectorielle :



Répartition par compartiment :

	Fin avril 2023	Fin avril 2024
Compartiment Eurolist Euronext A	7,6%	2,7%
Compartiment Eurolist Euronext B	37,1%	52,4%
Compartiment Eurolist Euronext C	55,3%	44,9%
Total	100,0%	100,0%

Les cinq lignes les plus importantes du portefeuille au 30 avril 2024 :

ROVI	4,62%
Nexus	4,53%
Sol	4,52%
ID Logistics	4,11%
Vusion Group	4,11%

Les principaux mouvements sur la période :

Achat	Ventes
CEMBRE	ARGAN
CTT SYSTEMS	AUBAY
ID LOGISTICS GROUP	BASLER
INDRA SISTEMAS	EQUASENS
IONOS GROUP	LUMIBIRD
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI	REVENIO GROUP
MAIRE TECNIMONT	SECUNET SECURITY
MUSTI GROUP	SOITEC
PUUILO	STEICO
STABILUS SE	USU SOFTWARE
SUESS MICROTEC	VAISALA OY

INFORMATIONS D'ORDRE REGLEMENTAIRE :

Approche extra-financière

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), a établi des règles harmonisées et de transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité. L'OPCVM intègre, à titre informatif, une analyse ex-ante effectuée en amont des décisions d'investissements qui prend en compte le risque climatique, risque physique et de transition.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit« Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Prise en compte des principales incidences négatives

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de la Réglementation SFDR. Les éléments méthodologiques sont mentionnés dans le prospectus.

Taxonomie

Il n'est pas garanti un niveau minimum d'investissement dans des activités alignées avec la Taxonomie, telle que définie par le Règlement (UE) 2020/852.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit

financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. (Article 6 du règlement 2020/852/UE)."

Informations sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe ou pour lesquels le groupe a un intérêt particulier

Néant

Techniques de gestion efficace de portefeuille (prêt/emprunt de titres, pension...)

Au cours de l'exercice, ce FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 («Règlement SFTR») relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, à savoir opération de pension, prêts/emprunts de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Il n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Instruments financiers dérivés

Néant

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Néant

Information sur les frais de gestion variables

Aucune commission de surperformance n'est calculée et prélevée dans le FCP.

Financement de la recherche

Les frais liés à la recherche, conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Fiscalité

FCP éligible au PEA.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Dénomination du produit: **PREVOIR PERSPECTIVES**

Identifiant d'entité juridique : 969500EENGMPIBWUFZ27

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités qui sont économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

1

Les investissements ont été réalisés en conformité avec la notation ESG propriétaire à la Société de Gestion et appliquée à tout moment.

- Une analyse ex-ante a été réalisée en amont de chaque investissement.
- La notation ESG interne a été calculée par les équipes de la Société de Gestion selon un barème d'évaluation propriétaire pour chaque investissement et tous les mois pour le fonds.

L'intégration de ce filtre ESG a permis d'identifier et de privilégier les meilleurs profils ESG au sein de l'univers d'investissement du fonds.

Conformément à ses objectifs, le fonds a obtenu une notation moyenne pondérée supérieure à la notation moyenne pondérée de son indice SBF 250 CAC ALL TRADABLE.

Le taux de couverture du portefeuille par cette notation ESG interne a été de 100%.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité qui ont été utilisés ainsi que leurs performances sont:

- La note moyenne ESG du portefeuille est de 9,2/12 (selon barème d'évaluation propriétaire) et était à tout moment au dessus de celle de l'indice;
- La note moyenne ESG de l'indice SBF 250 CAC ALL TRADABLE est de 6,6/12 (selon barème d'évaluation propriétaire).

Pour rappel, le fonds étant passé article 8 au 31/01/2023, la note Moyenne ESG du portefeuille et de son indice ont été établies sur la période de février à avril 2023.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

L'exercice ayant clôturé au 28/04/2023 et le fonds étant passé article 8 au 31/01/2023, il n'est pas encore pertinent de comparer les deux périodes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de la Réglementation SFDR.

La Société de Gestion Prévoir a adopté une Charte ESG et mis en place un process de gestion prenant en compte des critères extra-financiers.

En respectant sa politique d'exclusion à tout moment, comme évoqué dans l'annexe précontractuelle, et en appliquant ses filtres d'exclusions (charbon, armes controversées, Pacte Mondial des Nations Unies), les investissements du fonds ont permis de vérifier des garanties environnementales ou sociales minimales.

L'analyse ex-ante ESG propriétaire a permis d'évaluer 2 incidences négatives qui sont l'intensité carbone et les émissions de GES.

3

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ROVI	SOINS DE SANTE	4,62%	ESPAGNE
NEXUS	SOINS DE SANTE	4,53%	ALLEMAGNE
SOL	MATERIAUX	4,52%	ITALIE
VUSION GROUP	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	4,11%	FRANCE
ID LOGISTICS	INDUSTRIE	4,11%	FRANCE
ATOSS SOFTWARE	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	3,04%	ALLEMAGNE
2G ENERGY	INDUSTRIE	3,41%	ALLEMAGNE
QT GROUP	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	3,34%	FINLANDE
WAVESTONE	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	2,66%	FRANCE
DATAGROUP	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	2,5%	ALLEMAGNE

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

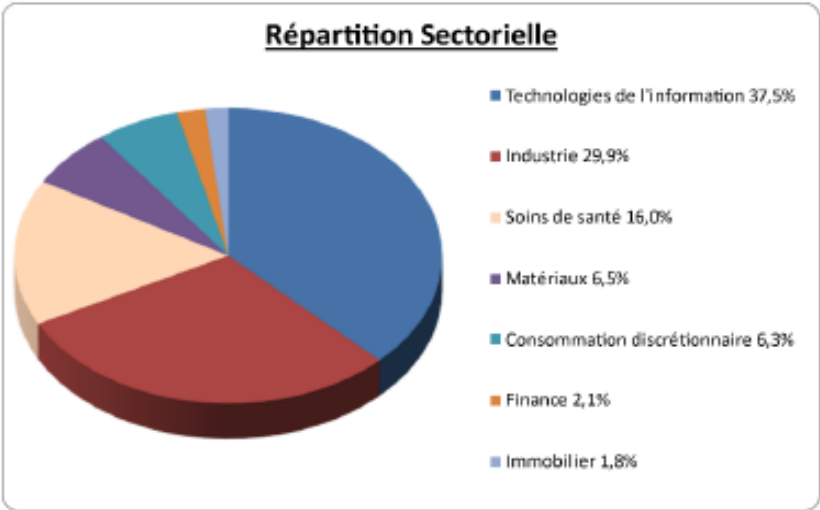
● Quelle était l'allocation des actifs ?

La totalité des valeurs investies dans le fonds disposait des données nécessaires à l'établissement de la notation ESG interne.

98,96% des investissements du portefeuille ont fait l'objet d'une notation ESG selon le barème propriétaire de la Société de Gestion.



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

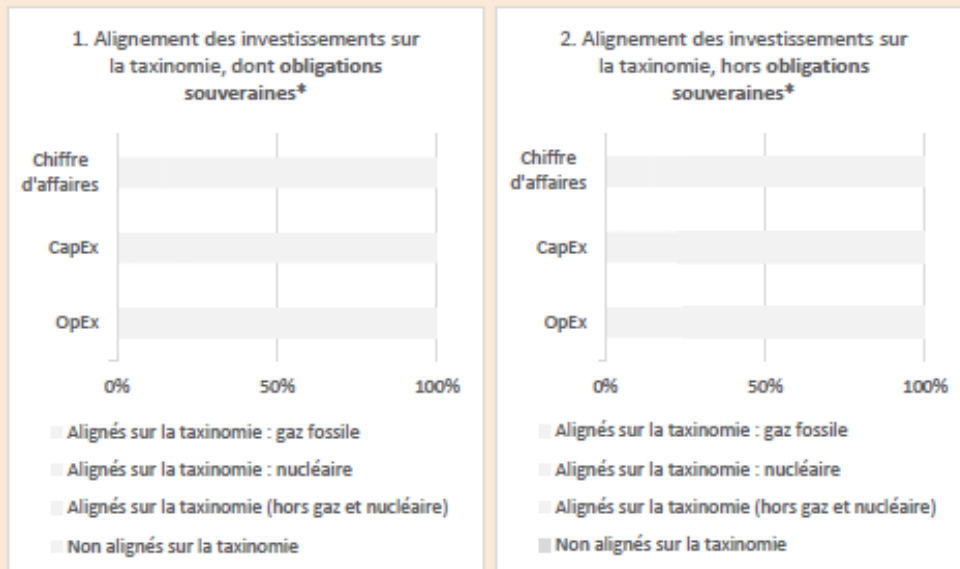
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

“#2 Autres”: 0,29%

Pour rappel, la catégorie “#2 Autres” correspond aux valeurs pour lesquelles la Société de Gestion ne disposait pas de données nécessaires à l'établissement de la catégorie notation ESG interne.

Au 30/04/2024, la catégorie #2 Autres (0,29%) correspond à la poche liquidité du fonds. Cette poche liquidité étant structurellement très limitée afin de permettre au fonds d'être investi au maximum.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

RAPPORT COMPTABLE AU 30/04/2024

PREVOIR PERSPECTIVES

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Compte tenu du montant des frais d'intermédiation annuels, la Société de Gestion Prévoir n'est pas soumise à l'obligation de produire le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiaire prévu à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

Les frais d'intermédiation peuvent comprendre des frais de recherche.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles L.533-22 I et R.533-16 III du code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Vous pouvez avoir plus de détails sur ces deux sujets en consultant notre politique de sélection des intermédiaires sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.sgprevoir.fr>

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Société de Gestion Prévoir a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 »), à l'Article 5 du Règlement SFDR et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique respecte les principes généraux suivants :

- Adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme,
- Primauté de l'intérêt des clients,
- Limitation des risques,
- Prévention des conflits d'intérêt,
- Prise en compte de critères quantitatifs et qualitatifs,
- Prise en compte des critères de durabilité.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion et les fonctions de contrôle.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers.

La Société a mis en place un Comité des rémunérations chargé de veiller à la bonne application de cette politique.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 14 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 1 696 664 euros.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, et pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles, aucune autre donnée n'est communiquée.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

Evènements intervenus au cours de la période

23/10/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Introduction du mécanisme de placement des rachats Gates dans le Prospectus et description du calcul effectif du seuil en cas de plafonnement des rachats.



PREVOIR PERSPECTIVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 avril 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 avril 2024**

**PREVOIR PERSPECTIVES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
SOCIETE DE GESTION PREVOIR
20, rue d'Aumale
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVOIR PERSPECTIVES relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



PREVOIR PERSPECTIVES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVOIR PERSPECTIVES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF

	30/04/2024	28/04/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	61 152 475,88	66 274 290,21
Actions et valeurs assimilées	61 152 475,88	66 274 290,21
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	61 152 475,88	66 274 290,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	6 108,45	32 228,07
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 108,45	32 228,07
Comptes financiers	175 616,65	404 298,41
Liquidités	175 616,65	404 298,41
Total de l'actif	61 334 200,98	66 710 816,69

BILAN PASSIF

	30/04/2024	28/04/2023
Capitaux propres		
Capital	57 922 214,95	65 063 897,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 133 245,08	2 377 096,67
Résultat de l'exercice (a, b)	-859 120,65	-863 937,10
Total des capitaux propres	61 196 339,38	66 577 056,58
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	137 861,60	133 760,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	137 861,60	133 760,11
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	61 334 200,98	66 710 816,69

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/04/2024	28/04/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/04/2024	28/04/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 757,74	2 377,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	685 490,55	855 076,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	55,99
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	696 248,29	857 510,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	114,06	373,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	114,06	373,18
Résultat sur opérations financières (I - II)	696 134,23	857 137,15
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 571 241,90	1 743 134,97
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-875 107,67	-885 997,82
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	15 987,02	22 060,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-859 120,65	-863 937,10

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007071931	2,99 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0011791557	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0007071931	Néant
I	FR0011791557	Néant

Commission de surperformance**Part FR0007071931 C**

Néant

Part FR0011791557 I

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/04/2024	28/04/2023
Actif net en début d'exercice	66 577 056,58	82 909 812,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	413 974,77	1 253 743,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 027 272,04	-3 754 239,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 400 443,11	4 692 909,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 018 201,58	-2 232 423,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-66 673,68	-43 607,31
Différences de change	1 733,98	2 892,40
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 209 614,09	-15 366 032,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 298 392,23</i>	<i>18 508 006,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>18 508 006,32</i>	<i>33 874 038,81</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-875 107,67	-885 997,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	61 196 339,38	66 577 056,58

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	175 616,65	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	CHF	CHF	SEK	SEK	GBP		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 151 828,78	6,78	1 606 791,64	2,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	6 108,45	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 468,46	0,00	0,00	0,00	3 736,93	0,01	2 079,54	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/04/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/04/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/04/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/04/2024	28/04/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-859 120,65	-863 937,10
Total	-859 120,65	-863 937,10

	30/04/2024	28/04/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-781 013,97	-802 032,84
Total	-781 013,97	-802 032,84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/04/2024	28/04/2023
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-78 106,68	-61 904,26
Total	-78 106,68	-61 904,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/04/2024	28/04/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 133 245,08	2 377 096,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 133 245,08	2 377 096,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/04/2024	28/04/2023
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 833 647,47	1 588 510,26
Total	2 833 647,47	1 588 510,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/04/2024	28/04/2023
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 299 597,61	788 586,41
Total	1 299 597,61	788 586,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/04/2020	C1 PART CAPI C	38 521 793,35	157 303,00	244,88	0,00	0,00	0,00	2,14
30/04/2020	I1 PART CAPI I	20 952 506,91	11 668,00	1 795,72	0,00	0,00	0,00	42,97
30/04/2021	C1 PART CAPI C	59 835 537,69	163 361,00	366,27	0,00	0,00	0,00	30,06
30/04/2021	I1 PART CAPI I	32 968 716,75	12 095,00	2 725,81	0,00	0,00	0,00	256,37
29/04/2022	C1 PART CAPI C	56 278 297,93	161 961,00	347,48	0,00	0,00	0,00	23,59
29/04/2022	I1 PART CAPI I	26 631 514,33	10 147,00	2 624,57	0,00	0,00	0,00	221,01
28/04/2023	C1 PART CAPI C	44 422 578,60	154 422,00	287,67	0,00	0,00	0,00	5,09
28/04/2023	I1 PART CAPI I	22 154 477,98	10 045,00	2 205,52	0,00	0,00	0,00	72,34
30/04/2024	C1 PART CAPI C	41 870 349,99	147 753,00	283,38	0,00	0,00	0,00	13,89
30/04/2024	I1 PART CAPI I	19 325 989,39	8 763,00	2 205,40	0,00	0,00	0,00	139,39

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	645,00000	174 888,98
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 314,00000	-1 968 456,89
Solde net des Souscriptions/Rachats	-6 669,00000	-1 793 567,91
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	147 753,00000	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	112,00000	239 085,79
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 394,00000	-3 058 815,15
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 282,00000	-2 819 729,36
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 763,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/04/2024
FR0007071931 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,99
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 258 726,96
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/04/2024
FR0011791557 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	312 514,94
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/04/2024
Créances	Coupons et dividendes	6 108,45
Total des créances		6 108,45
Dettes	Frais de gestion	137 861,60
Total des dettes		137 861,60
Total dettes et créances		-131 753,15

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	61 152 475,88	99,93
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	61 152 475,88	99,93
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	6 108,45	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-137 861,60	-0,23
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	175 616,65	0,29
DISPONIBILITES	175 616,65	0,29
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	61 196 339,38	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			61 152 475,88	99,93
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			61 152 475,88	99,93
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			61 152 475,88	99,93
TOTAL AUTRICHE			306 686,25	0,50
AT0000A25NJ6 WOLFTANK ADISA HOLDING AG	EUR	31 455	306 686,25	0,50
TOTAL SUISSE			4 151 828,78	6,78
CH0013396012 SKAN GROUP	CHF	17 193	1 434 123,35	2,34
CH0014284498 SIEGFRIED HOLDING NOM.	CHF	1 642	1 476 805,42	2,41
CH0311864901 VAT GROUP	CHF	2 630	1 240 900,01	2,03
TOTAL ALLEMAGNE			26 501 479,59	43,32
DE0005093108 AMADEUS FIRE	EUR	12 042	1 358 337,60	2,22
DE0005104400 ATOSS SOFTWARE	EUR	9 818	2 474 136,00	4,04
DE0005220909 NEXUS	EUR	53 629	2 772 619,30	4,52
DE0005654933 EINHELL_GERMANY_VZ	EUR	7 428	1 197 393,60	1,96
DE0005664809 EVOTEC	EUR	40 600	395 444,00	0,65
DE0005677108 ELMOS SEMICONDUCTOR	EUR	14 804	1 154 712,00	1,89
DE0006580806 MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	25 330	1 403 282,00	2,29
DE0007461006 PVA TEPLA	EUR	46 000	858 820,00	1,40

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE0007568578 SFC ENERGY	EUR	78 767	1 490 271,64	2,44
DE000A0B9N37 JDC GROUP	EUR	56 615	1 290 822,00	2,11
DE000A0HL8N9 2G ENERGY	EUR	81 902	2 084 405,90	3,41
DE000A0JC8S7 DATAGROUP	EUR	32 609	1 532 623,00	2,50
DE000A0KPPR7 NABALTEC	EUR	23 842	351 669,50	0,57
DE000A0MSN11 NYNOMIC	EUR	10 500	306 600,00	0,50
DE000A0WMPJ6 AIXTRON	EUR	52 000	1 136 720,00	1,86
DE000A0XYHT5 IBU-TEC ADVANCED MATERIALS AG	EUR	14 000	176 400,00	0,29
DE000A0Z23Q5 ADESSO	EUR	11 000	1 203 400,00	1,97
DE000A13SUL5 DEFAMA DEUTSCHE FACHMARKT AKTI	EUR	32 000	812 800,00	1,33
DE000A1K0235 SUESS MICROTEC	EUR	32 750	1 527 787,50	2,50
DE000A1YC913 FCR IMMOBILIEN AKTIENGESELLSCH	EUR	26 297	261 655,15	0,43
DE000A2GS633 ALLGEIER	EUR	26 333	517 443,45	0,85
DE000A3E00M1 IONOS GROUP SE	EUR	50 819	1 222 196,95	2,00
DE000STAB1L8 STABILUS	EUR	16 700	971 940,00	1,59
TOTAL ESPAGNE			3 127 563,00	5,11
ES0118594417 INDRA SISTEMAS S.A	EUR	16 600	299 298,00	0,49
ES0157261019 LABORATORIOS FARMACEUTIC.ROVI	EUR	33 550	2 828 265,00	4,62
TOTAL FINLANDE			3 864 461,40	6,31
FI4000198031 QT GROUP	EUR	28 150	2 045 097,50	3,34

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FI4000283130 GOFORE PLC	EUR	21 339	514 269,90	0,84
FI4000507124 PUUILO PLC	EUR	127 700	1 305 094,00	2,13
TOTAL FRANCE			10 745 498,68	17,56
FR0000035818 ESKER	EUR	7 800	1 363 440,00	2,23
FR0000039091 ROBERTET	EUR	775	683 550,00	1,12
FR0010282822 VUSIONGROUP	EUR	16 300	2 515 090,00	4,11
FR0010929125 ID LOGISTICS GROUP	EUR	7 269	2 515 074,00	4,10
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	2 100	426 300,00	0,70
FR0013283108 DELTA PLUS GROUP	EUR	16 000	1 321 600,00	2,16
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	30 450	1 629 075,00	2,66
FR0013439627 GROUPE OKWIND	EUR	15 239	291 369,68	0,48
TOTAL ITALIE			9 964 082,14	16,28
IT0001128047 CEMBRE	EUR	22 228	988 034,60	1,61
IT0001206769 SOL	EUR	76 474	2 764 535,10	4,51
IT0001454435 TXT E SOLUTIONS	EUR	37 985	805 282,00	1,32
IT0003549422 SANLORENZO S.P.A.	EUR	32 516	1 338 033,40	2,19
IT0004931058 MAIRE TECNIMONT	EUR	168 736	1 314 453,44	2,15
IT0005107492 LU-VE	EUR	11 046	238 593,60	0,39
IT0005246191 COMER INDUSTRIES	EUR	30 000	990 000,00	1,62
IT0005388266 SALCEF GROUP	EUR	59 000	1 525 150,00	2,49

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			884 084,40	1,44
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	21 690	884 084,40	1,44
TOTAL SUEDE			1 606 791,64	2,63
SE0000418923 CTT SYSTEMS	SEK	8 392	249 084,31	0,41
SE0005677135 BUFAB	SEK	16 900	486 663,89	0,80
SE0005878543 HANZA	SEK	87 200	428 276,20	0,70
SE0007692850 CAMURUS	SEK	10 450	442 767,24	0,72
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			0,00	0,00
US006ESC9175 ADELPHIA ESCROW	USD	80 000	0,00	0,00

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*